

DIAGNOSTIC DE SEXE FŒTAL A PARTIR DU SANG MATERNEL pour le
Laboratoire de Biochimie et Génétique Moléculaire
Hôpital COCHIN

Informations pratiques

AVANT TOUT ENVOI DE PRELEVEMENT

Vérifier les conditions de **terme échographique** : **Le prélèvement doit impérativement être réalisé entre 10 et 12 SA (sauf pour les hyperplasies congénitales des surrénales)**

Contactez le Docteur France LETURCQ ou le secrétariat pour programmer la date du prélèvement :

- france.leturcq@inserm.fr tél : 01 58 41 16 19
- celia.rodrigues@cch.aphp.fr Secrétariat : 01 58 41 16 01 poste 18261

MODALITES DE PRELEVEMENT ET DE TRANSPORT

➤ **Sang total (3x7 ml) sur tube sec avec gel séparateur (type vacutainer SST®)**

Le prélèvement doit être acheminé dans la 1/2 heure au centre de tri de votre hôpital.
Le centre de tri doit prendre en charge le prélèvement dès réception.

Centre de tri : Pré-traitement du prélèvement :

- **NE JAMAIS OUVRIR LES TUBES**
- Laisser les tubes en position verticale environ 30 minutes à température ambiante jusqu'à coagulation complète, puis
- Centrifuger pendant 10 minutes à environ 4000 tours/mn.
- Envoyer à température ambiante dans un emballage anti-choc.

➤ **Le prélèvement doit impérativement parvenir dans la journée à l'adresse suivante :**

Hôpital Cochin – Saint Vincent de Paul
Laboratoire de Biochimie et Génétique Moléculaire
Service du Professeur DELPECH - Pavillon Cassini
123 boulevard de Port Royal
75014 PARIS

Merci de prévenir avant tout envoi.

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUTE DEMANDE

➤ **FORMULAIRE « diagnostic de sexe fœtal à partir du sang maternel », comportant :**

- **LA DATE ET L'HEURE EXACTE DU PRELEVEMENT**
- **L'HEURE DE LA CENTRIFUGATION**
- Le résultat de l'échographie de datation
- L'indication de la demande
- L'attestation de consultation médicale et le consentement de la patiente

➤ **ORDONNANCE.**

RESULTATS

- Les résultats sont remis au médecin qui a prescrit l'analyse.
- **En cas de fœtus féminin, le résultat devra être confirmé par un second prélèvement au minimum à 12 SA révolues (10SA pour l'hyperplasie congénitale des surrénales)**
- Le résultat devra impérativement être confirmé par une échographie et/ou un caryotype, quelque soit le sexe foetal.

Tout prélèvement qui ne respecte pas ces informations pratiques ne sera pas traité